

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21/09/2020

Présents : Christine ALBA, Gisèle CHEVALLIER, Yves DELLAC, Jacques LARIGALDIE, Patrick LAUMOND, Pauline LAUZUR, Laurent MARTIN, Jean-Charles MAZEYRAC, Gilberte RIALLAND

Absents et excusés : Jérôme DUCAMUS, Marc MORAND

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu du Conseil Municipal du 06 Juillet 2020.

Voté à l'unanimité.

Point I : Syndicat Mixte du Limargue et Ségala

M. le Maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal de la demande d'adhésion des syndicats d'eau potable des Causses du Gréalou et du Ségala Oriental au syndicat mixte du Limargue et Ségala qui sécurise en eau potable plusieurs collectivités du Nord Est du Lot.

Ces demandes d'adhésion ont été respectivement validées par délibérations des communes membres des syndicats demandeurs et par délibération du Conseil syndical du Limargue et Ségala en date du 23/12/2019. Il est rappelé que selon les articles L.5211-18, L.5214-27, L.5212-32 du CGT l'adhésion de ces deux syndicats d'eau potable est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des membres du syndicat mixte.

A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration de ces deux syndicats dans le périmètre du syndicat mixte du Limargue et Ségala.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Point II : Mise en place du Régime Indemnitare

Le Maire expose au Conseil, la façon dont ce régime indemnitaire sera versé aux salariés de la collectivité.

Il s'agit de 2 primes par agent dont les montants seront déterminés ultérieurement. Ces primes ne seront versées que si le budget le permet. Afin d'éviter le caractère récurrent, chaque année, un arrêté annuel sera pris par agent sans tacite reconduction.

Il s'agit, pour l'heure de fixer le cadre juridique en installant le RIFSEEP. Son application concrète (période et montant) fera l'objet d'une autre décision.

Voté à l'unanimité.

Point III : Commission Départementale de la Coopération Intercommunale

Après concertation, il est décidé qu'aucune liste ne sera constituée.

Point IV : Gîte communal : Contrat 2021

Comme chaque année, il convient de renouveler le contrat de location qui lie la commune à la société HHD INTERCHALET pour le gîte.

Quelques améliorations pour la commune ont été négociées avec cette société.

Les tarifs de location à la semaine ont été revus à la hausse comme suit :

- Du 25/04 au 27/06 : 260 € au lieu de 242 €
- Du 27/06 au 11/07 : 340 € au lieu de 320 €
- Du 11/07 au 22/08 : 410 € au lieu de 390 €
- Du 22/08 au 05/09 : 290 € au lieu de 272 €
- Du 05/09 au 24/10 : 200 € au lieu de 185 €

Voté à l'unanimité.

Point V : Commission de contrôle des Elections

Vu la loi N°2016-1048 du 1er Août 2016 portant sur les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu la circulaire de M. le Préfet du Lot en date du 17 Juillet 2020,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner M. Jean Charles MAZEYRAC par application de l'ordre du tableau pour participer aux travaux de cette commission.

Point VI : Courier Grand Figeac : PLUI

M. le 1^{er} Adjoint, Patrick LAUMOND, présente au Conseil un courrier qui va être envoyé à l'ensemble des Maires du Grand Figeac pour les inviter à le signer afin de le faire parvenir ensuite au Président du Grand Figeac.

Il s'agit d'attirer l'attention du Grand Figeac sur la nécessité de tenir compte de l'avis des villages dans l'élaboration du PLUI. Pour l'heure, 25 communes ont accepté d'être co-signataires.

Point VII : Participation au pique-nique pour le Concert organisé à l'église dans le cadre du « Festival des cordes »

Le Maire rappelle que pour la 3^{ème} année consécutive, la Mairie en partenariat avec l'association CRESCENDO, propose un pique-nique aux musiciens qui se produisent dans le cadre du « Festival des cordes ». Il s'agit du concert issu d'un stage de Master

Class. Ce partenariat se traduit par une participation financière de la mairie de 150€ au pique-nique. Pour des raisons de commodité, CRESCENDO achète les denrées et la Mairie verse une contribution de 150€ pour s'acquitter de sa part.

Voté à l'unanimité.

Point VIII : Remboursement achat agent de 96.94€

Vu la nécessité d'acheter du matériel d'entretien pour la commune par notre agent technique Madame KADJATI Marie José,

Vu l'urgence des achats à effectuer payés sur les fonds personnels de l'intéressée,

Vu le justificatif fourni, une facture de 96.94€,

Considérant le caractère exceptionnel de la demande,

Le Conseil Municipal décide :

De rembourser l'intéressée du montant exact des achats soit :96.94€

Voté à l'unanimité.

Point IX : Organisation Sortie pêche

Le Maire propose au Conseil d'organiser une « sortie pêche » pour les enfants du village. Cette idée est le résultat d'une demande formulée par quelques enfants, la participation de la mairie se limiterait au mini bus municipal pour se rendre à la plage du camping à Brengues sur Célé.

Le matériel comme les appâts seront à la charge des jeunes. Pour des raisons liées au délai très court, cette sortie étant prévue très prochainement, il est proposé que la publicité se fasse par le « bouche à oreille ».

Accord unanime du Conseil.

Questions diverses :

Mme Christine ALBA, 2^{ème} Adjointe, expose au Conseil la possibilité d'installer une borne WIFI gratuite au centre du bourg.

Après débat, il est décidé d'organiser une petite consultation pour connaître l'avis des Fonsois sur le sujet.

M. DUCAMUS Jérôme propose au Conseil que les Conseillers puissent disposer dans la salle du Conseil d'un poste informatique de travail ainsi que d'une imprimante. Ce projet sera étudié lors de l'élaboration du budget 2021.

Accord unanime du Conseil.

M. DUCAMUS, Conseiller, informe le Conseil d'un projet de vente d'huitres, le dimanche à la boulangerie. Il a aidé notre boulangère à mettre en place cette opération. Pour

soutenir l'initiative, il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 50€ à une dégustation gratuite le dimanche 11 Octobre en fin de matinée.

Accord unanime du Conseil.

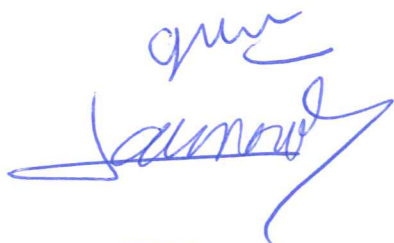
M. le Maire informe le Conseil que des produits chimiques ont été projetés sur des arbres appartenant à la commune. Certains d'entre eux sont aujourd'hui morts. De façon à connaître la composition de ces produits, une analyse de la terre et des végétaux concernés va être demandée.

Une plainte sera ensuite déposée contre les auteurs.

Accord unanime du Conseil.

Les Conseillers,

Le Maire,



Cherubini
DePac

